



Commune de LAURIS
84360 LAURIS

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 11 avril 2019 à 19h00, en *Salle des mariages*

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de réunion de conseil municipal du 18/03/2019
 - Délibérations :
 1. **Budget Primitif 2019 – Vote du taux des contributions directes**
 2. **Budget Primitif 2019- Subventions aux associations**
 3. **Budget Primitif 2019 – Subventions aux coopératives scolaires**
 4. **Budget Primitif 2019 – Subvention à l’Union de Vaucluse des Délégués Départementaux de l’Education Nationale**
 5. **Délibération validant l’affectation des résultats de l’exercice 2018 du budget principal**
 6. **Délibération validant le budget primitif 2019 de la commune**
 7. **Délibération validant la demande de subvention auprès de la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse au titre du Fonds de concours 2019 – Réaménagement des Jardins du château 2ème tranche**
 8. **Délibération portant création d’un poste Parcours Emploi Compétences (Contrat Unique d’Insertion) – Service Culture et vie associative**
 9. **Délibération validant le procès-verbal de mise à disposition de la crèche de Lauris à la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse**
 - Questions Diverses
-

Membres présents :

Le Maire : ROUSSET André

Les Adjointes : DUCHANAUD Yolande, LE DU Daniel, FOTI Lucien, VANNEYRE Serge, BONNEVILLE Christine, MARIANI Severine

Les Conseillers Municipaux : AUZANOT Bénédicte, CASTANY David, DERNIS Thierry, ESCOFFIER Jade, FAURE Cécile, LOUCHE Michel, PORTE Roger, VIGNUALES Francine, ZANI Patricia

PROCURATIONS :

Jean-François BONNEL à Serge VANNEYRE, Jean-Pierre ROMAN à Francine VIGNUALES, Philippe SAUZEE à Lucien FOTI, Marie-Jésus Maillet à André ROUSSET

ABSENT(E)S : AGOSTINI Sylvie, AUTARD Brigitte, BOYER Blandine, MARTIN Christophe, PIANETTI Didier, RAVOIRE Chantal, SAUZE Serge.

La séance est ouverte,

Approbation du Compte-Rendu de réunion du Conseil Municipal : Séance du 10/12/2018

Adopté à la majorité : 17 pour – 3 abstentions (B. Auzanot, M. Louche, J. Escoffier)

Délibérations :

1. Budget Primitif 2019 – Vote du taux des contributions directes

Rapporteur : André ROUSSET

Dans le cadre du vote du budget primitif 2019, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider les taux d'imposition des contributions directes pour 2019. Les taux proposés seront les suivants :

- Taxe d'habitation : 15.50%
- Taxe Foncière bâtie : 13.80%
- Taxe Foncière non bâtie : 34.29%

Sur la base de ces taux d'imposition, le produit des contributions directes pour l'exercice 2019 sera de 1 797 092 €.

Adopté à l'unanimité

2. Budget Primitif 2019- Subventions aux associations

Rapporteur : Séverine MARIANI

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider les demandes de subventions des associations dont la liste est jointe à la présente note de synthèse (annexe n°1).

Le montant prévisionnel des subventions aux associations inscrit au BP 2019 s'élève à **73 340.00€**.

Adopté à la majorité : 19 pour – 1 abstention (B. Auzanot)

3. Budget Primitif 2019 – Subventions aux coopératives scolaires

Rapporteur : Yolande DUCHANAUD

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider les versements de subventions aux coopératives scolaires : école maternelle et école élémentaire

Le montant prévisionnel des subventions aux coopératives scolaires inscrit au BP 2019 s'élève à 7 107.00 €, la répartition est la suivante :

- Montant versé par enfant : 23€
- Coopérative scolaire école maternelle : 108 enfants X 23 € = 2 484.00€
- Coopérative scolaire école élémentaire : 201 enfants X 23€ = 4 623.00€

Adopté à l'unanimité

4. Budget Primitif 2019 – Subvention à l'Union de Vaucluse des Délégués Départementaux de l'Education Nationale

Rapporteur : André ROUSSET

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le versement d'une subvention de fonctionnement à l'Union de Vaucluse des Délégués Départementaux de l'Education Nationale de Vaucluse. Le montant de la subvention proposée s'élève à 50€.

Adopté à l'unanimité

5. Délibération validant l'affectation des résultats de l'exercice 2018 du budget principal

Rapporteur : Yolande DUCHANAUD

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2019, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider l'affectation du résultat de l'exercice 2018 en recettes d'investissement du BP 2019. Ce résultat s'élève à 151 605.71€.

Adopté à la majorité : 17 pour – 3 abstentions (B. Auzanot, M. Louche, J. Escoffier)

6. Délibération validant le budget primitif 2019 de la commune

Rapporteur : Yolande DUCHANAUD

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le budget primitif 2019 joint à la présente note de synthèse (annexe n°2).

Les équilibres prévisionnels du BP 2019 sont les suivants (annexe n°3 et n°4) :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses prévisionnelles : 3 771 053.00€
- Recettes prévisionnelles : 3 771 053.00€
- Section d'investissement :
 - Dépenses prévisionnelles : 5 800 000.00€
 - Recettes prévisionnelles : 5 800 000.00€

Adopté à la majorité : 17 pour – 1 contre J. Escoffier) - 2 abstentions (B. Auzanot, M. Louche)

7. Délibération validant la demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse au titre du Fonds de concours 2019 – Réaménagement des Jardins du château 2ème tranche

Rapporteur : Serge Vanneyre

Le dossier de demande de subvention porte sur la restauration partielle des jardins du château de Lauris. L'ensemble, constitué du château, des jardins, murs de soutènement, de clôture, d'installations hydrauliques, de bassins, fontaines et colombier sont inscrits Monument Historique par arrêté du 23 juin 2003. Une partie des ouvrages constituant des jardins ont fait l'objet d'une première tranche de travaux de confortement et de restauration entre 2014 et 2016.

Le présent dossier de subvention représente la seconde phase de travaux, destinée à conforter et à remonter une partie des murs de soutènement récemment effondrés, ainsi qu'à réaménager certains accès. Le montant des travaux de cette seconde tranche (tranche ferme et tranche conditionnelle) s'élève à 737 839.86 € HT. La fin des travaux seront programmés sur l'exercice budgétaire 2019.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la demande de subvention auprès des services de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse au titre du Fonds de Concours 2019 pour le programme de travaux mentionné ci-dessus. Le montant du Fonds de concours s'élève à 103 118€.

Adopté à l'unanimité

8. Délibération portant création d'un poste Parcours Emploi Compétences (Contrat Unique d'Insertion) – Service Culture et vie associative

Rapporteur : Severine MARIANI

Dans le cadre de la structuration du service Culture et Vie associative, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la modification du tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

- Création d'un poste « Parcours Emploi Compétences », poste affecté au service Culture et Vie associative à compter du 15 avril 2019

Adopté à l'unanimité

9. Délibération validant le procès-verbal de mise à disposition de la crèche de Lauris à la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse

Rapporteur : André ROUSSET

Par délibération en date du 10 décembre 2018, le Conseil Municipal a validé le procès-verbal de mise à disposition de la crèche de Lauris à la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse. Une erreur s'est glissée dans le procès-verbal transmis par la Communauté d'Agglomération, erreur sur une valeur amortie d'une subvention transférable (54 490.69€ au lieu de 59 490.69€)

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir validé le procès-verbal rectifié de la mise à disposition de la crèche de Lauris à la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse.

Adopté à l'unanimité

10. Questions diverses

- **M le Maire** informe le Conseil Municipal que la date prévisionnelle d'inauguration du nouveau Parc des Loisirs est programmée le samedi 8 juin 2019.
- **M le Maire** informe également le Conseil Municipal que suite à son départ en courant pour Paris le 23 mars dernier afin d'alerter Mme la Ministre de la Santé sur l'avenir de l'hôpital de Roquefranche, un rendez-vous lui a été proposé avec Mme La Ministre de la Santé, Mme Agnès Buzin. Ce rendez-vous a été fixé le 21 mai à Paris.

La situation de l'établissement hospitalier est donc évoquée depuis cette date dans de nombreux médias, ainsi que par le député M Jean-Claude Bouchet qui est intervenu à trois reprises sur ce dossier à l'Assemblée Nationale. M le Maire le remercie sincèrement pour ce soutien.

- **M Serge Vanneyre** précise qu'en fonction des résultats de l'entrevue avec le ministère de la Santé, il conviendra de poursuivre la mobilisation pour assurer l'avenir de ce site, mobilisation avec la population et les communes avoisinantes. Il pourra être proposé aux communes avoisinantes de produire une motion de soutien pour l'hôpital de Roquefraiche.
- **M Serge Vanneyre** présente un point sur les travaux en cours :
 - Les travaux de construction du nouveau restaurant scolaire, interrompu pendant un mois et demi en raison du retard pris par Enedis pour le déplacement du transformateur, ont repris depuis 10 jours.
 - Les travaux pour la deuxième tranche de réaménagement des Jardins du château se poursuivent
 - Le dossier d'arrêt du PLU a bien été transmis aux personnes publiques associées, les premiers avis des différents services sont transmis à la mairie, avis plutôt positifs sur le projet arrêté.
- **M Daniel Le Du** présente un point sur les travaux en cours :
 - Les travaux du Parc de loisirs se poursuivent, la fin des travaux est programmée fin mai/début juin
 - Le marché à bon de commandes pour les travaux de voirie étant validé et notifié, les tournées de programmation sont en cours. Un programme de travaux de rénovation des voiries de 900 000 € est inscrit au budget primitif 2019.
 - Une nouvelle zone de stationnement (zone bleu) a été réalisée devant les locaux de la crèche, du centre de loisirs et de l'école maternelle afin de faciliter le stationnement des parents d'élèves lors des rentrées et sorties scolaires.
- **M le Maire** informe le Conseil Municipal des mesures prises pour gérer le problème de vitesse excessive, notamment sur l'Avenue Philippe de Girard :
 - Achat de trois radars pédagogiques : ces radars seront mis en place dans les meilleurs délais
 - Mise en place d'un café citoyen très prochainement sur le thème de la « Ville Prudente » en présence de la Prévention Routière et de la Gendarmerie
 - Travaux pour la mise en place d'un plateau traversant sur l'avenue Philippe de Girard programmés.
- **Mme Jade Escoffier** souligne le problème de désherbage du cimetière et plus spécialement autour des concessions et demande que l'on autorise les propriétaires à déposer des pots de fleurs autour de leurs concessions.
- **M le Maire** l'informe que le cimetière est désherbé régulièrement par les services techniques municipaux et que conformément au règlement du cimetière, il n'est pas envisageable d'autoriser le dépôt de pots de fleurs ou de plantations en dehors de la concession.
- **Mme Jade Escoffier** précise enfin que le Préfet a réalisé un « acte abusif de pouvoir » en demandant à la commune le retrait de la motion pour le refus d'installation des compteurs Linky. Elle souhaite que la commune se positionne sur ce dossier et sollicite l'organisation d'une réunion sur ce thème.
- **M le Maire** prend bonne note de sa demande de réunion et la tiendra informé de la suite donnée à cette demande.

La réunion du conseil municipal est levée à 20h00

Secrétaire de séance : Mr LE DU Daniel

M le Maire : Mr ROUSSET André

